analyse des observations adressées au Concours, pour les petites médailles

ACADÉMIE DE CHIRURGIE

Il y a cinq concurrents pour les trois médailles qui restent à distribuer, ce sont

1°. M. Lafforé cn. en chir. à Auxerre, chirurgien en chef de l'hôtel dieu, et membre de la société des sciences et belles lettres de la dite ville il a envoyé neuf observations qui font corps, à la suitte d'un préambule en forme de mémoire.

2°. M. Laffitte l. de cn. le pr. chir. du Roy à Pertus, auteur de 4 observations.

3°. M. Pigalet le jeune, cy devant l. de cn. le pr. chirurgien du Roy à cour le chateau, présentement candidat en licence au collège de chirurgie ~~de Paris~~. il a donné 5 observations.

4°. M. Bouchot, chirurgien major de la marine, et en survivance, de l'hopital militaire de pont Louis a communiqué 4 observations

5°. M. Varnier, correspondant de l'Académie cn. en chir. et démonstrateur d'anatomie à Lille qui a donné deux faits de pratique, et un precis de plusieurs observations sur l'utilité des ventouses dans quelques maladies de poitrine

---

M. Lafforé.

a composé le préambule de son mémoire d'après M. Le Dran, le cn. et Bouchet

ARC 6 d. 1
n° 87 (a)

des textes favorables à l'amputation ou au relevement des amputations, dans les plaies faites à feu avec fracas des os, même dans les articulations, ou dans les fractures compliquées par d'autres causes contondantes qui paroissent exiger l'amputation. C'est pour prouver la vérité de cette assertion générale qu'il est plus convenable de différer l'amputation lorsqu'il est possible de le faire, et qu'on l'entreprend ou exécute souvent cette opération, c'est dis-je pour donner la preuve de cette proposition qu'il — rapporte dix neuf obs. dont j'en vois deux de peu. je n'espère positivement que dans les plaies compliquées de fracas des os, soit par armes à feu, soit par coups, chûtes, ou écrasemens par des roues de voiture, il y a un grand nombre au moins les 3/4 de ceux qu'il a entrepris de guérir sans amputation, tandis qu'il est peu les 3/4 au moins de ceux à qui il a été obligé de la faire.

On sent bien que même en admettant le résultat general comme invariablement vrai, je ne prétends pas que le quart des blessés qui sont morts sans amputation, plusieurs n'auroient guéri, si l'on eut pratiqué l'opération, ce que dans le second cas, on eut sauvé sans amputation le plus grand nombre des blessés à qui l'on a fait cette opération. l'auteur paroit avoir bien senti que l'application de préceptes restoit toujours à la prudence du chirurgien et que la connoissance des cas particuliers pouvoit seule lui servir de regle dans des circonstances semblables.

Le 9e. obs. parle d'un homme de 64 ans, qui reçut à la partie moyenne de la jambe gauche un coup de fusil chargé de petit plomb. les os étoient fracassés. l'extrémité de la partie du corps, fesoit angle

ACADEMIE NATIONALE DE CHIRURGIE

d'Estrées par les chirurgiens, lis desquels proposa l'amputation, parceque la gangrène gagnoit au talon, en le 3e jour de la blessure, Lequin porta ce blessé à l'Hotel-dieu d'auparavant, la gangrène s'étendoit jusqu'à tiers du métatarse qui soutient le petit doigt. on n'espéré dit qu'il puisse la gangrène avec longueur de jours et l'on laisse tranquille, et qu'il mit dans la plaie, dont il se rapporte par billet, un plein imbibé d'un mélange d'eau d'arquebusade, de syrop de roses seches et de miel rosat, et que par la suitte il employa la teinture de myrrhe et d'aloès.

De cette grande opération, qui a pour datte Le 16 de mois d'octobre 1755, l'auteur passe immédiatement au 23e + 6 jours après la blessure et il dit qu'il fut fait une ouverture à l'insertion du tendon d'achille, qu'il en sorti beaucoup de matière et que le lendemain il a été le tendon tout entier que la suppuration avoit detaché de la partie charnue des muscles et du calcaneum.

Le 31 la suppuration des chairs bien conditionnées a fait supprimer le séton et le 3e jour d'après il a fallu ouvrir un abcès à la partie moyenne antérieure de la jambe; le calcaneum s'est exfolié, et le malade en est sorti sain et sauf au mois d'octobre dernier, le talon étant cependant bien formé.

Il seroit difficile de trouver dans cette obs. des circonstances capables d'attirer l'attention de l'académie.

—

La seconde obs. a pour objet la blessure d'une plaie faitte par une balle, qui a traversé la jambe d'un jeune homme de 16 ans, aux fractes du tibia. il y eut sur le champ une hemorrhagie considerable qui fut arretée avec de la charpie seche. Le blessé fut transporté chez lui, le mouvement renouvella l'hemorrhagie qui fut

ARC 6 d° 4 n° 87 (b)

arrêté de nouveau. le chirurgien ordinaire de la ~~malade~~ maison fut demandé par cet. lesperé. il proposa un séton, cet. lesperé l'opposa dans la crainte qu'il cette bo. delette de liège ne détachat des cailloux qui n'eut pas cy-devant été délivré lors des plaies ni à son entrée ni à sa sortie. il y survint — gonflement, douleurs et inflammation accompagné de fièvre. cet. lesperé dit qu'il ne négligea aucun des remèdes qu'exige ni particulier, qu'il fit plusieurs saignées, et qu'il mit dans la plaie de la liqueur dont il a parlé dans les précédents on ne pouvait que délier suivant avec du fil de vers soies et du miel rosat. enfin on parle de dilatation suivant le besoin, il en fut beaucoup d'esquilles. autant de 3 mois le blessé a pu se servir de sa jambe; il a été guéri au bout d'un an. et 3 ans après le 22 avril 1751 il est survenu un abcès considérable, dans lequel on a retiré une esquille: c'est probablement la dernière, dit cet. lesperé, car le malade n'en a depuis aucune ressentie.

Dans le Vt. obt il est question d'un homme très vigoureux qui eut la main fracassée par son fusil qui creva. le ~~malade~~ blessé dit que s'il était nécessaire, on pouvait lui couper le bras. cet. lesperé ~~n'a~~ n'a jugea point cette opération nécessaire il ne parle que des remèdes qu'il employa dans les pansements, comme de l'onguent de styrax sur les tendons, des embrocations avec l'huile rosat des fomentations émollientes. le malade guérit en deux mois.

La 4e. obs. fait mention d'une plaie par arme à feu dans la articulation du genou. Le fusil était chargé de petit plomb qui s'arrêta dans le genou, on dans la balle qui fit fracture au condyle du fémur. La plaie fut bientôt cicatrisée, cependant on mit un bandage que le 4e. jour, on la trouva enflammée par une grosse tumeur dure on fit l'ouverture. on parla d'une hydropisie dans l'articulation, occasionnée par le déchirement de la capsule. Le malade a été guéri en 4 mois de cette plaie, mais avec ankilose. le même corps avait reçu une autre à la même personne; bien le contenta de dire que la plaie était pansée avec le styrax et les digestifs, mais qu'on était encore mieux trouvé de la teinture de myrrhe et d'aloès dans l'eau de vie. on voit que M. Lesperès est porté au grand pansement des suppurations, sans distinguer les cas.

† et de fusils gouvernés qui ont exigé différents incisions.

—

La 5e. obs. traite d'une plaie au genou par le petit plomb dont un fusil était chargé. Le chir. ordre se contenta d'aller à la recherche des grains. M. Lesperès qui fut appelé dans la suite, ouvrit un abcès sous le tendon aponevrotique des muscles extenseurs de la jambe; il se forma d'autres fusées qui furent pendant quelque temps, et le malade guéri, ayant la jambe roide par une ankilose.

—

Dans la 6ième obs. on rapporte qu'une femme avait une fracture compliquée de la jambe, par la roue d'une voiture. Le Chirurgien opérait à travers les tégumens. M. Lesperès debrida les portions des engagés, dessus et dessous, on tenta la réduction. il la fit ensuite, tourna et la

ARC d'1 4 n 87 (c)

nécessité de panser le blessé, une fois environ chaque jour, et quelquefois de faire des pansemens, déterminé par l'abondance de la suppuration, il a préféré le bandage roulé ordre au bandage à 8 chefs; son autre motif que de m.a.l contenir la partie. je doute qu'on admette cette raison. La cure fut de très longue durée, mais enfin le malade guérit.

—

Dans la 7e obs. il s'agit d'un abcès compliqué à la jambe avec carie du tibia: après 14 mois de séjour à l'hôtel dieu d'Auxerre, le malade — ennuyé de ne pas guérir fut envoyé à son pays pour prendre l'air natal. il en revint au bout de deux mois, rapelé de sorte l'amputation de la cuisse; + car il était dans la hyppe qu'il s'opposait de couper; ce sont les expressions de cet observé. il se persista cependant pour dans cette idée, ayant appris que le tibia était disposé à se détacher. il détruisit la partie supre en longueur de la plaie, et tira le corps entier du tibia. le malade fut entièrement guéri dix mois après.

+ le tibia était gâté jusqu'à la rotule

—

par la 8e obs. on voit que cet observé a guéri en 6 mois de temps un homme qui s'était cassé le bras en tombant de cheval sur le pavé. il s'est formé un dépot considérable après la fracture.

L'auteur prétend dans la réflexion sur ce fait que dans un hôpital d'armée, c'eut été fait du bras de ce blessé. quel chir. de campagne oppinera

ou non, avoit appellé du conseil pour decider de
sur l'amputation bien indiquée, que les consultans
le jugeoient désirable, et que pendant ce temps les accidens
qui jugeoient fureux auroient infailliblement emporté
le reste du malade. Cette reflexion ne sauroit pas juste
n'est point être une allusion, elle est au moins inutile
et fondée sur de mauvais principes.

L'auteur en dernière observation expose le cas
d'un homme de 30 ans qui eut la main gauche prise
l'alluchon et le lanterneau d'un moulin à bras. Les dents
Cet homme fut sur un grand chemin dans cet état, jusqu'à ce que le
meunier qui survint, eut detourné la roue,
ce qui donna la facilité à [illegible] de sa
retirer. La main étoit écrasée. M. Lefevre
dit qu'il laisse à penser si l'amputation étoit indi-
quée. Il y a toute apparence qu'il ne le croit
pas, malgré son assertion, puisqu'il se contenta
de panser la plaie, il fut aidé du colon pour arrêter
l'hemorragie. 8 jours, il essaya d'en tirer les portions qui la
suppuration avoit detachées : au bout de 15 jours il
n'en retiroit plus. M. Lefevre espere qu'il guerira
promptement sur un malade, et il est sur par l'état
des choses, qu'il conservera bien sa droite. La Obs.
est du 22 octobre dernier. L'auteur prie d'envoyer
la Obs. avant le 12 X^bre

On voit par le precis de ces obs. que en general
et en particulier elles ne peuvent servir à la preuve
d'un point de Doctrine stable sur la necessité de
différer l'amputation, lorsqu'il n'y a point absolument de
raison qui la prescrive sur le champ.

De toutes ces observations c'est la 7e où
l'amputation pouvoit le moins etre proposée, et

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE

cest precisément dans celles qui vont ens
Lespere plus inclivé à la faire

M. Delaffitte a communiqué huit observations sur lesquelles M. Devolin a donné un rapport qui a été relu en comité. il a adopté la 1re. sur l'extraction d'une pierre de la vessie d'une femme.

il a demandé des Eclaircissemens sur la seconde. il y est question d'une autre pierre retirée dans la matrice après la sortie de l'enfant. la malade etant le 15e jour dans un delire avec fievre &c. M. Laffitte appelé trouva une tache gangreneuse au bas ventre au dessous des Lombilic: il y fit incision très etendue, tira la matrice hors du pouri, remplit la matrice de charpie; rend compte des pansemens et de la guerison. cette fe a été reglé au bout de 3 mois et a fait depuis plusieurs enfans.

par les eclaircissemens fournis et l'enquete judiciaire, on voit que M. Laffitte avoit traité le fait: ces details de pansemens font voir tant d'attention, tant sollicitude pour operation faite, il n'avoit pas compté sur la malade. il a été trois ans sans en avoir de nouvelles, en sorte sei interessé: - cest par hazard que cette femme en occasion de revenir en M. Laffitte, qui prit pour une fable la narration de sa malade, jusqu'à ce qu'il en eut examiné son ventre. dans le premier tems, M. Laffitte dit positivement qu'il n'est

au fait la chir. du lieu, pour les paragraphes suivans : en donne le calcul respectif, il dit en propres termes ... quant au paragraphe qui a fait cette opération, je ne puis rien en dire de positif ... il fut debout connu à quelque chirurgien du village, qui le conforma, malgré les dépens, à ce que j'avois prescrit à ce sujet &c. on voit par ce double exposé, combien il faut être en garde sur les faits qu'on nous envoye : tout se réduit ici à un abcès gangreneux, à la guérison duquel la nature a beaucoup plus contribué que l'art, après que l'ouverture en a été faite.

La 3e. obs. de m. Delassitte est sur une femme de seize semaines sans introduction que l'hymen avoit empêché. L'auteur se perd dans les explications qu'il cherche sur ce fait qui vient par un phénomène dans la nature, et qui vient par un fait de pratique chirurgicale.

m. Recolin a rejetté la 4e. obs. de Foe qui en fait le sujet supposé d'un cas de passion hystérique, avoit besoin qu'on mit en usage des moyens de débarrasser la tête du fœtus qui l'engageoit. La malade étoit grosse de cinq mois. rien ne détermine l'accouchement : m. Delassitte le fit de force, pour dégager la tête de la malade. L'accouchement forcé, se trouve ici le substitut de la fausse.

m. Recolin trouve beaucoup de difficulté dans la 5e. observation, où il est question d'une crevasse à la matrice d'une femme, par laquelle

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

La cure en a eu lieu de la façon suivante dans le ventre. L'accouchement fut fait naturellement par les voies naturelles. La fe. mourut 15 jours après. à l'ouverture de son corps la matrice se trouva bien conformée, et toutes les parties du bas ventre fort saines.

La 6e. obs. fut un tableau terrible de deux pages fes. Dans un accouchement laborieux et l'académie au rapport de la sage femme jugea ne pouvoir en tirer aucun fruit, en cette description est très consequente.

enfin la 7e. et 8e. observations de cr. delaffitte prouvent les succès des feuilles de nicotiane, de belle, de jusquiame et d'armoise, dans la cure des maladies scrophuleuses. le calaviseur demandé à ce sujet, avait pour objet de savoir par quelles voies l'auteur fut porté à cette combinaison. il repond que la nicotiane lui a été indiquée par un etranger contre des maladies de cette nature. ces calaviseurs ne sont pas longs et divers etre lus en original pour que l'académie puisse juger du merite de ce remede dont l'efficacité n'est pas demontrée par le recit ordinaire de l'auteur, quoiqu'il rapporte des attestations et confirmations des faits qu'il avait avancés, et qu'il a gatés en voulant les rendre plus merveilleux, puisqu'il ne paroit pas douter qu'un de ses malades n'ait vendu† par la voye de l'expectoration des feuilles de côtes et de la clavicule, qui avaient été attaquées de vices scrophuleux

† à la suite de l'usage de son remede

Les 5 obl. communiquées par m. pipelet ont été admises sur le rapport des commissaires qui les ont examinées de la part de l'académie.

La 1re est sur un corps de couteau dans le bas ventre : elle est imprimée dans le 3e. volume in 4to. pièces d'un médecin dans son mémoire contre l'abus des futures.

La seconde est sur une entero epiplocelle, dans il a fait l'opération. il a lié l'épiploon sans inconvénient. cette observation auroit pu être placée dans les mémoires où l'on a discuté les avantages et les inconvéniens de la ligature.

Dans la 3e. il est question d'une fracture au pariétal, sans plaie aux tégumens. le malade étoit dans l'apoplexie lethargique qui pouvoit prendre pour l'effet de la commotion. les secours convenables furent administrés — le 6e. jour, on découvrit un point ostéomateux sur lequel on fit incision, et elle découvrit une fracture. le malade fut trépané avec succès. il sortit des fongosités sur la dure mère qui furent réprimées et détruites, ainsi que les cachectiques. l'auteur ne tire de cette observation d'autre conséquence que de dire qu'elle est une nouvelle preuve de la réussite de l'opération du trépan, qu'elle est propre à indiquer à la pratique de cette opération, dont quelques chirurgiens se dispensoient trop légèrement, par la crainte de déplaire aux parens. mais ajoute-t-il il est certain que dans les cas où cette opération

a été sans effet, il paroit des cas de mort qui rendroient les reflexions de Mr. Louis absolument inutiles, et ces cas sont très frequens. Doit on pour cela, continua l'observateur, negliger un moyen qui a été salutaire en tant d'occasions.

Ces reflexions sont fondées sur la droitte raison, et personne ne peut contredire cette consequence qui doit se presenter naturellement à l'esprit de tout le monde. mais j'ajouterai à ce que vient de dire Mr. que toutes les circonstances des plaies de cette nature des contusions très importantes, et que malgré les excellens memoires que nous avons sur cette matière traités par Mr. Ch. Lecamus dans le 1er. vol. de nos memoires il reste encore des choses à dire sur un fait aussi interessant, et que l'obs. de Mr. Pipelet peut y trouver une place avantageuse.

La 4e. des obs. qu'il a lues à l'academie paroit la moins utile. elle a pour objet le recit d'un malade retenu dans le vestibule. Mr. Pipelet a cru faire l'extraction de ce corps etranger avec des pincettes, le remonta plus haut afin de degager l'extremité qui etoit entré dans la paroi du vestibule. voici la reflexion de Mr. Louis.... il est très vraysemblable que c'est faute de cette precaution, si simple et si naturelle, que de fort habiles gens se sont vus, quelquefois obligés de faire une incision à la paroi de l'intestin pour pouvoir faire l'extraction des corps etrangers qui y etoient engagés. on en lit les observations à la suite de celle de Mr. Pipelet dans le memoire de Mr. Louis sur les corps etrangers avalés. j'ay rendu cette citation. de tous les obs. rapportés sur ce sujet, celle de Mr. Pipelet a été la plus de moitié sans contredit la moins utile. il est vrai que le malade de cet Mr. Pipelet n'a pas vomi comme les autres, mais il paroit que son mal n'etoit pas considerable, car le corps etranger n'etoit pas entré bien avant dans le vestibule, et il n'a pas fallu beaucoup d'adresse pour le retirer, cependant il a fallu une incision de la grandeur de celle que l'on fait pour la taille, pour extraire un os de la grandeur d'un pouce et demi de long. Mr. Pipelet a été obligé de faire cette incision dans le vestibule, operation aussi penible que dangereuse, et qui peut avoir des suites funestes. Mr. Pipelet ne dit pas comment il a fait pour degager l'extremité de l'os, il a été obligé de faire cette incision, il a donc fallu qu'il ait fait quelque chose de plus que ce qu'il a dit